leurs candidats. Comme nous l'indique plus haut, M. Léon Bourgeois sera réélu président sans concurrent. Il en sera de même des trois questeurs : MM. Poisson, Ranson et Vieu. Des quatre vice-présidents MM. Boudenoot, de l'Union républicaine, et Alexandre Bérard, de la gauche démocratique, seront représentés et réélus, mais la gauche démocratique qui a droit à deux sièges, devra présenter un nouveau candidat en remplacement de M. Regis Manset, arrivé au terme de ses fonctions, suivant l'habitude du Sénat de laisser les membres du bureau plusieurs années en exercice. Il en sera de même pour la gauche républicaine qui devra remplacer M. Boivin Champeaux, pour le même motif. Le choix de ce dernier groupe se portera probablement sur M. Jenouvrier.

INTERPELLATION AU SÉNAT

M. Ricard sur la sellette

Paris, 10 janvier. — Presque personne aujourd'hui, dans les couloirs du Luxembourg. Les nouveaux élus n'ont pas encore eu le temps d'arriver et les anciens n'ont pas voulu interrompre leurs vacances.

Les rares sénateurs présents s'entretiennent, naturellement, des élections d'hier. D'une façon générale, de chaque côté, on se déclare satisfait. Il semble cependant qu'on estime à peu près unanimement que si, au point de vue numérique, il n'y aura pas grand chose de changé dans la composition des groupes, les couleurs à gauche se sont un peu plus accentuées.

M. Louis Martin, sénateur du Var, vient d'aviser le président du Conseil de son intention de l'interpeller aussitôt après la vérification des pouvoirs, au sujet des déclarations de M. Ricard, ministre de l'Agriculture, venant poser sa candidature dans le Finistère, contre une liste républicaine, composée de radicaux et de républicains de gauche, dont deux sénateurs sortants, membres de l'Union Républicaine.

M. Ricard aurait notamment déclaré qu'il convenait que le département du Finistère ne tombât pas sous la dépendance des partis de désorganisation. M. Louis Martin demande si l'on est revenu au temps où MM. de Broglie et Buffet traitaient MM. Thiers et Christophe de « péril social ». Il demande au président du Conseil s'il prend à son compte les déclarations du ministre de l'Agriculture ou s'il les désavoue. Il ajoute que dans le cas où, suivant des précédents, M. Ricard aurait démissionné, la question serait néanmoins portée à la tribune.

D'autre part, M. Louis Martin, d'accord avec de nombreux de ses collègues, déposera la proposition de loi suivante :

« Sont inéligibles, pendant toute la durée de leurs fonctions et un an au moins après la cessation des dites fonctions, tous les ministres, sous-secrétaires d'Etat et hauts commissaires, si ce n'est dans les départements dont ils tiennent un mandat électif, et seulement pour le renouvellement dudit mandat ».

Les stocks de charbon dans les mines françaises

Paris, 10 janvier. — Un de nos confrères, disent les « Débats », a annoncé que les mines de la Loire et de Saône-et-Loire sont encombrées de charbon.

Selon les renseignements que nous avons recueillis au Comité Central des Houillères de France, il est exact que des stocks importants de charbon sont actuellement immobilisés sur le carreau de la plupart des mines françaises.

La nouvelle selon laquelle cet état de choses obligerait certaines compagnies houillères à imposer un chômage à leurs ouvriers n'est pas confirmée.

CHEZ LES EMPLOYÉS

REUNION DU CONSEIL NATIONAL DE LA FEDERATION

Paris, 10 janvier. — Le Conseil National de la Fédération des Employés s'est réuni hier à la Bourse du Travail, sous la présidence de Marty-Rolland, de Toulouse. 23 délégués représentaient les 12 sections régionales. Une protestation émanant de deux syndicats parisien contre la décision du Comité Confédéral National de porter à 1 franc le prix de la carte des syndiqués, a soulevé une discussion qui a été clôturée par un ordre du jour adopté par 13 voix contre 3, approuvant le délégué des employés à la commission administrative de la C. G. T., pour son attitude à la dite commission, tant en ce qui touche la création du journal « Le Peuple » qu'en ce qui concerne l'organisation de la nouvelle maison de la C. G. T.

Le prochain congrès de la Fédération se tiendra à Limoges les 27 et 28 mars prochain.

Les pertes de l'Armée d'Orient

2.700 MORTS

Paris, 10 janvier. — Des renseignements parvenus au Ministère de la Guerre, il résulte que dans la période comprise entre le 1er novembre 1919 et le 15 décembre 1920, les pertes de l'armée du Levant se décomposent ainsi : 2.700 tués ou décédés des suites de maladies ou disparus et 700 prisonniers environ. Sur cet ensemble les indigènes sont au nombre de 1.800. Il y a en outre 4.700 évacués.

Ruban rouge sur uniforme

Paris, 10 janvier. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur :

MM. Wambeke, capitaine au 1er d'inf. ; Vergriette, capitaine au 8e d'inf. ; Watrin, lieutenant au 8e d'inf. ; Girard, capitaine au Bureau de Recrutement d'Avesnes ; Blanc, capitaine à la 1re légion de gendarmerie ; Regis, capitaine à l'Etat-Major au 1er corps ; Monnier, adjudant chef, gardien de batterie au Parc d'Artillerie de place de Maubeuge ; Guilbardon, officier d'administration à la cheflerie du génie, à Lille.

Les trucs de Poulain

IL COURT ENCORE

Versailles, 10 janvier. — Les recherches faites dans le but de découvrir la retraite de Poulain, chef du ravitaillement, et de sa dactylographe, restent toujours sans résultat.

A la suite de la circulaire du préfet réclamant au maire de Versailles les détails des bénéfices réalisés sur la vente du charbon, celui-ci — le vendredi soir — demanda à Poulain un rapport précis pour le lundi 3 janvier. Deux jours auparavant, un cahronnier de Versailles avait fait verser au gestionnaire une somme de 72.000 francs à titre de provision.

Or, un employé du service du ravitaillement, en faisant sa caisse, remarqua que cette somme, qu'il avait vu verser, ne figurait pas au compte. Il en fit tout haut la réflexion. Le lendemain, on constata sur le carnet à souches officiel que cette somme était enregistrée... Voici ce qui s'était passé : Poulain, qui possédait sur lui un deuxième carnet à souches, avait délivré l'ampliation de ce carnet au charbonnier, mais à la suite de l'observation faite par son employé, il avait rapporté sur la souche du carnet officiel la somme de 72.000 fr. qui, sans cette intervention, n'aurait peut-être pas figuré en caisse.

Rats d'hôtel

ILS DEROBENT 80.000 FRANCS

Amiens, 10 janvier. — Des voyageurs descendus dans un hôtel aux environs de la Gare du Nord, à Amiens, ont dérobé dans la chambre du patron une somme de 80.000 francs en billets et titres. Une arrestation a été opérée, mais l'individu arrêté nie être l'auteur du vol.

Emprunt français aux Etats-Unis

IL SERAIT DE CENT MILLIONS DE DOLLARS AU MINIMUM

New-York, 10 janvier. — On annonce que les délégués français ont commencé les premiers pourparlers relatifs à la conclusion d'un nouvel emprunt à émettre en 1921. Les financiers américains estiment que les conditions et l'époque de cet emprunt devront dépendre du marché monétaire américain et seront laissées au jugement des banquiers de New-York, bien qu'aucune négociation officielle n'ait été encore entreprise, on déclare que les délégués français désirent que l'emprunt atteigne au minimum cent millions de dollars.

Histoire d'un pyjama et deux petits verres de quina

Grenoble, 10 janvier. — Un jeune homme très bien mis se présentait hier, à 4 heures, dans un important magasin de nouveautés de la rue Félix-Poulat et achetait pour 324 francs de marchandises, dont un superbe pyjama.

— Vous voudrez bien, dit-il à la vendeuse, faire porter le paquet que vous venez de si bien ficeler, à mon hôtel, près de la gare. N'oubliez pas de joindre la facture acquittée. Veuillez ne pas trop tarder à m'envoyer votre garçon de livraison, car je dois prendre le train de 5 h. 8 pour Lyon.

A 4 h. 3/4, un commis se présentait à l'hôtel.

— C'est pour M. X...

— Ah oui ! nous sommes avisés. Veuillez donc monter dans sa chambre, n° 15.

Le commis prend l'ascenseur et frappe au numéro 15.

Le jeune homme ouvre et dit :

— Ah ! ce sont mes achats de tout à l'heure. Voilà de l'exactitude, certes ! Auriez-vous la monnaie sur 400 francs ?

— Sur 400, non, répond le commis, mais je peux faire l'appoint sur 350 francs.

Et il prend 34 francs dans sa poche, les tend au jeune homme avec la facture de 324 fr. acquittée.

— Je suis à vous, répond l'acheteur élégant, je vais montrer mes achats à mes parents qui sont dans la chambre à côté, et je reviens.

Confiant, le garçon livreur s'assied... Tandis qu'il inspectait le luxe de la chambre n° 15, un garçon de l'hôtel apporte deux verres de quina.

— M. X... me prie de vous monter ce vin tonique pour vous faire prendre patience.

Et le garçon livreur serait encore devant les deux petits verres de quina si, légitimement inquiet sur son personnage, il n'était descendu à la caisse de l'hôtel, où l'on s'étonna de le voir.

— Mais M. X... vient de sortir, dit la caissière. Il nous a dit qu'il allait à votre magasin pour échanger diverses marchandises qui ne lui convenaient pas...

Au magasin, le jeune homme n'avait, bien entendu, pas paru.

C'était un escroc...

La Sûreté, immédiatement avisée, a fait des recherches. Mais, à l'heure actuelle, elles n'ont donné aucun résultat.

Une jeune fille dort depuis le jour de l'an

CE CAS CURIEUX de SOMMEIL LETHARGIQUE S'OBSERVE A AVESNELLES

On signale un cas de sommeil léthargique à Avesnelles. Une jeune modiste de 17 ans, Mlle Henriette Monnier, dort depuis le 1er janvier. Toutes les fonctions de la vie semblent suspendues : le pouls bat faiblement et la respiration est à peine perceptible.

La durée du sommeil léthargique peut se prolonger pendant des mois et des années, et la médecine est impuissante devant ces cas pathologiques. On se souvient de cette femme de Thiméliles qui resta en sommeil léthargique durant une période quinquennale et ne se réveilla que pour se rendormir peu après pour l'éternité.

Souhaitons que le réveil de Mlle Monnier ne se fasse pas trop attendre.

Grosses fortunes en Angleterre

LE TRESOR ENCAISSE LA FORTE SOMME

Londres, 10 janvier. — Malgré la guerre et la crise économique, peut-être même à cause de la guerre et de la crise, il y a encore un nombre considérable de millionnaires en Grande-Bretagne.

D'après un relevé des testaments homologués en 1920, plus de 240 personnes ont laissé des fortunes de plus de 100.000 livres sterling ou 2.500.000 francs, ou un peu plus de 5 millions au cours actuel.

Sur ces 240 fortunes de plus de 100.000 livres sterling, (le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé), il y en a une de 2.140.000 livres sterling et une de 2.017.000 livres sterling; deux de plus de 1.500.000 livres sterling et six de plus d'un million de livres sterling. Vingt-et-une varient entre 500.000 livres sterling et un million sterling et quarante-huit entre 250.000 livres sterling et 500.000 livres sterling; les autres varient entre 100.000 livres sterling et 250.000 livres sterling.

Calculez ce que le Trésor a encaissé en droits de succession sur ces 240 fortunes, étant donné que sur les fortunes de cette importance, ils sont de 14 à 40 pour cent.

Les fortunes de plus de 2 millions acquittent ce dernier droit de 40 pour cent, ce qui fait que les deux premières fortunes mentionnées plus haut ont rapporté au Trésor quelque chose comme un million 600.000 livres sterling, soit 40 millions de francs et, au cours actuel, plus de 90 millions.

L'Angleterre autorise la libre exportation du charbon

Londres, 10 janvier. — Le secrétaire d'Etat aux mines annonce qu'à partir d'aujourd'hui, il a autorisé certaines régions houillères anglaises à exporter leur charbon sans aucune restriction sur la quantité ou la qualité, à conditions que les besoins intérieurs soient satisfaits.

Toutes les restrictions sur le charbon de soute sont également retirées.

Scission Socialiste en Alsace

Colmar, 10 janvier. — La scission dans le parti socialiste du Haut-Rhin est complète. La réunion tenue dimanche à Mulhouse, n'a pu amener une entente entre les communistes et les socialistes.

Ce matin, des tracts communistes qualifiant les dirigeants du parti socialiste de « traîtres », ont été distribués. Un journal communiste doit paraître dans quelques jours.

Tarif postal international

A PARTIR DU 1er FEVRIER, LES LETTRES POUR LES PAYS ETRANGERS DEVRONT ETRE TIMBRÉES A 40 CENTIMES.

Genève, 10 janvier. — Le Conseil fédéral a décidé que les nouvelles taxes postales internationales entreraient en vigueur le 1er février, exception faite des taxes pour les colis postaux qui ne seraient introduites que le 10 avril. Le port de la lettre sera de 40 centimes et celui de la carte de 20 centimes.

Les ennemis des progrès dans les Contributions indirectes

De nombreuses vacances de vérificateurs principaux et de vérificateurs existent dans le service des Recettes, principalement dans les régions dévastées. Faute de personnel, l'Administration ne peut, dit-elle, pourvoir à ces vacances. Le service surmené, les intérêts du Trésor et le public en souffrent.

Il serait cependant aisé de trouver le personnel nécessaire, si l'Administration voulait rompre avec sa routine coutumière et abandonner ses préjugés. On sait, pas assez cependant, que de nombreux vérificateurs durent abandonner leur grade et opter pour le grade de préposé principal, parce qu'il y avait un avantage pécuniaire à accepter la « dégringolade ». Il n'y a que dans la Régie que l'on voit de ces choses !

Rendez à ces préposés principaux leur grade de vérificateurs et placez-les dans les recettes à une classe correspondant à leur traitement actuel. Ils y arriveraient plus rapidement au traitement maximum. Certains en profiteraient pour la retraite; les autres espéreraient le grade de receveur. De plus, on pourrait nommer vérificateurs tous les préposés recrutés avant 1914. De cette façon, les vacances seraient comblées, et les préposés satisfaits. C'est trop simple et trop humain, et incompatible avec les mœurs des « grands » de la Régie.

Il est inadmissible qu'un préposé au traitement de 5000 à 6000, obtienne le grade de vérificateur par concours ou ancienneté et qu'il ait droit de cet avancement, de 500 à 1.500 francs par an. La Régie ressemble l'âne de Buridan, lorsqu'elle

est butée, elle est réfractaire à tout progrès et à toute humanité. Elle veut garder ses préposés et les Recettes peuvent continuer à manquer de personnel. Ça va mal, mais ça va. On trime dans les Recettes comme des nègres. Il s'en soucie bien peu.

Le cadre des préposés devrait être exclusivement autonome, réservé aux anciens militaires et aux mutilés qui n'auraient plus accès au grade de vérificateur.

GALOBERT.

Pour les bénéficiaires des Retraites ouvrières

UNE QUESTION DU CITOYEN SAINT-VENANT AU MINISTRE DU TRAVAIL

Le citoyen Ch. Saint-Venant a adressé au Ministre du Travail la lettre suivante :

Monsieur le Ministre du Travail,

J'ai l'honneur de vous exposer les difficultés rencontrées par les maires des régions dévastées pour l'application de la loi du 6 août 1920 ayant pour objet de permettre aux assurés de la loi des Retraites qui étaient à jour de leurs versements à leur anniversaire précédent le 1er mai 1914 d'effectuer les versements omis par eux depuis cette date et de les rétablir, de ce fait, dans leur droit à l'allocation ou à la bonification de l'Etat.

Je vous signale qu'en raison des très nombreux changements de résidence et du retour interrompu dans les communes de leur résidence primitive des personnes qui avaient été réfugiées au cours de la guerre dans différents départements, les maires, auxquelles le plus souvent ces mutations n'ont pas été signalées par les intéressés, sont dans l'obligation de faire procéder à de multiples recherches en vue de faire signer par ces derniers les demandes de relèvement de déchéance établies par les Préfectures.

En conséquence, je vous demande de vouloir bien examiner si, en considération des observations ci-dessus exposées, il ne vous serait pas possible de proroger le délai accordé aux assurés de la loi des Retraites pour souscrire utilement la demande dont il s'agit, qui expire le 6 février 1921.

Ch. SAINT-VENANT,
Député du Nord.

La taxe d'abatage

PROMULGATION DE LA LOI

L'« Officiel » publie la loi sur les abattoirs et les tueries particulières.

En voici le texte :

Article premier. — Le maximum prévu par l'article premier de la loi du 8 janvier 1905 pour la taxe d'abatage des animaux sacrifiés dans les abattoirs publics établis par les communes est porté de 2 centimes à 5 centimes par kilogramme de viande nette.

Toutefois, ce maximum pourra, après approbation par le ministre de l'Intérieur, être temporairement porté à 10 centimes dans les villes où la valeur du centime communal ne dépasse pas 2.000 francs lorsque ce relèvement de taxe sera destiné à permettre la construction et la réédification d'abattoirs communaux.

Le maximum prévu par le même article pour frais de visite ou de poinçonnage des viandes dites « la main ou foraines » est porté de 1 centime à 3 centimes par kilogramme de viande nette.

Art. 2. — La taxe prévue par l'article 5 de la loi du 8 janvier 1905, pour droit de visite et de poinçonnage des viandes dans les communes dépourvues d'un abattoir communal ou intercommunal et dans les fractions de communes situées en dehors du périmètre fixé par l'article 2 de la même loi, est porté de 1 centime à 3 centimes par kilogramme de viande nette.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Bourses d'Enseignement secondaire

LES EXAMENS AURONT LIEU EN AVRIL

Les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires s'ouvriront, en 1921, dans tous les départements : 1° pour les jeunes gens, le jeudi 7 avril ; 2° pour les jeunes filles, le jeudi 14 avril.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de chaque préfecture, du 15 février au 15 mars.

L'examen d'aptitude aux Bourses de l'Enseignement secondaire reste réglementé par l'arrêté du 31 mai 1902. Il convient de ne pas perdre de vue que les Pupilles de la Nation placés dans des établissements privés peuvent obtenir des Offices départementaux l'équivalent des bourses accordées par l'Etat dans les établissements publics, à la condition d'avoir subi avec succès le même examen que les candidats aux bourses nationales.

Meeting sur le chômage à Dunkerque

Hier lundi a eu lieu le Meeting précédemment annoncé sur la question du chômage.

La réunion organisée par la Bourse du Travail de Dunkerque, était présidée par le camarade Puydt qui avait pour assesseurs les camarades Gens, des ouvriers du port, et Ehlers, secrétaire du Syndicat des Inscrits Maritimes.

En ouvrant la séance, le camarade Puydt, détermina le but du Meeting et donna la parole au camarade LAURIDAN, secrétaire général de l'Union Départementale des Syndicats.

Lauridan, avec sa puissante logique et son extrême clarté habituelles, fit d'abord un exposé minutieux de l'angoissante question du chômage, envisageant celui-ci dans son cruel développement, recherchant les causes et montrant ses douloureux effets, dénonçant enfin les moyens de le combattre et disant sa foi dans l'avenir du socialisme qui n'en verra plus le spectre.

Longuement Lauridan s'étendra ensuite sur les taxes de l'organisation actuelle du travail, sur celles de l'Etat, du capitalisme, et de la classe bourgeoise.

Enfin, en péroraison, il a, avec véhémence, exhorté les travailleurs à mieux comprendre leurs intérêts, leur montrant où leurs efforts devaient les conduire dans la transformation sociale.

« Sachez vous pénétrer, a-t-il dit, rappelant la vieille formule de 1848, que l'honneur de l'ouvrier c'est « vivre en travaillant ou mourir en combattant ».

L'orateur ayant ainsi terminé son discours, le président Puydt lut l'ordre du jour proposé à l'assemblée, et qui fut voté à l'unanimité. Cet ordre du jour est celui qui émane de l'U. D. pour être soumis aux meetings qui doivent se succéder dans le département. Le « Réveil » l'a reproduit hier à propos du Meeting tenu à Lille dimanche, où il fut également voté unanimement.

COUR D'ASSISES DU NORD

Hier s'est ouverte à Douai, sous la présidence du conseiller Pennelier, la première session d'Assises de l'année.

Tué pour des noisettes

Jules Bernier, 43 ans, né à Solesmes, journalier, domicilié à Boussignies-sur-Roc, faisait une ronde le 12 septembre 1920, dans la propriété de son patron, quand il aperçut dans un petit bosquet le nommé Louis Hardy, 28 ans, domicilié à Saint-Christophe (Belgique), venu en France avec 2 jeunes gens et 2 fillettes âgées de 8 et 10 ans.

A un moment donné, Hardy se sépara du groupe pour cueillir quelques noisettes. C'est alors que Bernier s'élança sur lui et après échange de paroles injurieuses, saisit son fusil, en braqua le canon sur le cou du malheureux Belge, et tira. Immédiatement, Hardy tomba mort. Son coup fait, Bernier se sauva dans le bois voisin.

Peu après, le coupable était arrêté. Il commença par nier puis déclara qu'il avait commis involontairement le meurtre : qu'il avait voulu simplement parer le coup de bâton que voulait lui porter Hardy.

Son récit fut démenti par les témoins, qui affirmèrent que Bernier, sans avoir été préalablement menacé, avait collé le canon de son arme sur la gorge de sa victime et avait fait feu.

Les renseignements fournis sur Bernier ne sont pas défavorables, néanmoins on le représente comme s'adonnant fréquemment à la boisson.

Bernier s'est entendu condamner à *cinq ans de travaux forcés*.

Avortement à Iwuy

Les débats ont lieu à huit clos.

J.-B. Sauvage, 57 ans, horloger à Iwuy, est condamné à *deux ans de prison*.

Angèle Huart, femme Capliez, 42 ans, ménagère, à Iwuy, *est acquittée*.

Défenseurs : Mes Soland et Jardel.

Réunion de la Fédération Républicaine

A BOUCHAIN

L'ASSISTANCE RÉCLAME L'APPLICATION INTEGRALE DE LA LOI DES DOMMAGES

La Fédération républicaine du Nord avait organisé dimanche à Bouchain, chef-lieu de canton important de l'arrondissement de Valenciennes, une grande réunion au cours de laquelle M. Loucheur, député du Nord, a eu l'occasion de prendre la parole après ses collègues, MM. Macarez et R. Lefebvre.

M. Loucheur, après avoir fait appel aux bonnes volontés des républicains du Nord, sincères et respectueux des conquêtes de la République, a signalé l'utilité de groupements politiques tels que la Fédération républicaine du Nord, pour faire front contre les éléments extrémistes. Il a examiné rapidement, devant les nombreux auditeurs attentifs, la question des réparations des dommages causés par l'Allemagne, la nécessité d'en exiger le remboursement et il en a indiqué les moyens pratiques.

L'orateur parle ensuite des diverses réformes attendues de toutes les classes sociales et jette un coup d'œil sur la situation actuelle de la France, qui est loin, selon lui, d'être aussi sérieuse que certains éléments intéressés voudraient l'insinuer, et il a terminé, aux applaudissements unanimes, en demandant encore de nouveaux efforts aux sinistrés pour relever d'une façon complète les ruines causées par la guerre.

A l'issue de cette réunion, un ordre du jour demandant l'application intégrale de la loi sur les dommages de guerre a été voté à l'unanimité.

Un certain nombre de délégués au Congrès socialiste qui se tenait le même jour à Bouchain demandèrent si l'entrée de la salle leur serait accordée.

Celle-ci était gardée par des gendarmes et de nombreux fonctionnaires de la Sûreté générale.

Guy Jerram se voit le premier interdire l'entrée. Dupriez et Clément ne sont pas plus heureux. Lebas, qui avait fait tenir aux orateurs de la Fédération républicaine une lettre par l'intermédiaire de Mercier, eut le même sort que les autres membres du Parti Socialiste.

DERNIÈRE HEURE

Une fillette de quinze ans s'est suicidée à Coudekerque-Branche

PARCE QUE SES PARENTS NE VOULAIENT PAS QU'ELLE FREQUENTE LEUR LOCATAIRE.

Il y a quelques jours, le « Réveil » relatait le suicide, à Petite-Synthe, d'une fillette de douze ans.

Un fait du même genre vient de se produire à Coudekerque-Branche, près de Dunkerque.

On a retiré du canal le cadavre d'une fillette de quinze ans, disparue depuis un mois du domicile de ses parents, commerçants à Coudekerque.

Cette enfant, qui se nomme Jeanne Dujardin, avait déclaré que puisque ses parents ne voulaient pas qu'elle fréquente un jeune belge, locataire chez eux, elle en finirait avec la vie.

La fillette a tenu sa promesse.

La flotte de Wrangel à Marseille

Toulon, 10 janvier. — Après entente avec le gouvernement français, le général Wrangel a décidé de diriger toute sa flotte commerciale sur Marseille, tandis que sa flotte militaire désarmerait à Bizerte.

Les navires commerciaux, au nombre d'une quinzaine, ont tous leurs équipages au complet.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

La Manifestation des Chômeurs

Hier matin, à 10 h. 1/2, la grande salle de la coopérative « La Paix » était archi-comble au moment où le citoyen DUMERCQ, délégué de la C. G. T., prit la parole. L'orateur, avec son abondance et sa puissance habituelles, fit l'exposé de la situation économique mondiale. Il montra comment les industriels, ennemis de l'Internationalisme ouvrier, s'entendent internationalement quand il s'agit de leurs intérêts. Il cita quelques-uns des plus considérables, — Français et Allemands surtout, — qui se tendent la main par-dessus la frontière, oubliant déjà des injures et des malédictions qu'ils échangeaient hier, pour augmenter aujourd'hui leurs bénéfices.

Dumercq fit remarquer aussi qu'il reste en France des stocks suffisamment abondants pour que le travail, mieux organisé, puisse continuer. Il s'éleva avec violence contre les menées des patrons, qui licencient leurs ouvriers, pour leur offrir ensuite de les reprendre avec des salaires moindres, et déclara enfin que la C. G. T. était prête à agir énergiquement si le Gouvernement ne répondait pas à son appel sans tarder.

Les manifestants, après adoption de l'ordre du jour, se sont rendus à l'Hôtel de Ville, sur le perron duquel le citoyen Lebas, député-maire, et plusieurs adjoints, ont reçu le texte des revendications, texte déjà publié dans nos colonnes sous la signature de Lauridan, secrétaire de l'Union départementale des syndicats ouvriers.

Le maire a assuré les chômeurs de la bienveillance active de la Municipalité.

Après quelques mots de Dumercq, la foule s'est retirée sans autre incident.

ENCORE UN CRIME !

Sous ce titre, une affiche émanant du Comité de Défense des Marins et du Comité de Défense sociale, et contresignée par la Bourse du Travail, sera placardée ce matin sur les murs de la ville et des communes environnantes.

C'est une protestation vigoureuse contre la mise au secret des officiers Marty et Badina, les témoins courageux des événements de la mer Noire, et contre les condamnations des mutinés.

Tous les travailleurs sont convoqués pour mercredi soir, à 7 h., à « La Paix », où prendront la parole les citoyens THUILLIER, secrétaire du Comité central de Défense sociale ; CANE, du Comité central des défense des Marins ; LAURIDAN, secrétaire de l'U. D. des Syndicats ouvriers, et LEBAS, député-maire.

LES VOLS

Dans le courant de la nuit précédente, deux caves neuves ont été volées chez Mme Dubar-Dehem, demeurant rue de l'Ouest, cour Duvillers, 1.

— Samedi, vers 10 heures du soir, six caleçons et six camisoles en coton gris ont été volés chez M. Lemahieu, marchand de confections, rues des Anges, 80.

LE DANGEREUX FORGERON

Mme veuve Doutrelingne, demeurant rue de Lille, cour Boute-Papillon, requerrait hier la police contre son amant, Prosper Blanquart, 38 ans, sujet belge, forgeron, demeurant à Roubaix, Grande-Rue, 237, qui l'aurait menacée parce qu'elle refusait de continuer ses rapports avec lui. Deux agents se sont rendus au domicile de la plaignante, où ils ont cueilli notre homme, lequel dormait tranquillement. Un browning chargé ayant été trouvé dans ses vêtements, il fut conduit au commissariat, où son revolver fut saisi. Sous réserve d'enquête, Blanquart a été remis en liberté.

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre 15 fr. le kilo. — Conserves 1.40 et 2.50 le pot. — Chocolat, 1.80 les 250 gr. — Chester, 7.50 le kilo. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

Cuirs : Semelles pour femmes et enfants, 2.50 et 2 fr. la paire. — Talons, 1 fr. la paire pour hommes, 0.75 la paire pour femmes et enfants. — Demi-semelles, 0.75 la paire.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Mouvement des opérations de la première semaine de 1921 : versements, 2.124 : un million 178.305 francs ; remboursements, 466 : 238.215 fr. 90.

Vin rouge, 1.70 le litre. Vente libre le mardi 11, de 8 à 11 heures. 11e jaunes et vertes, de 2 à 4 heures. 10e jaunes et vertes.

Pommes de terre de Merville, 1er choix, 1 fr. les 3 kilos, vente libre. Entrée au milieu des Halles.

LES SECOURS EN NATURE AUX CHOMEURS

La prochaine distribution de secours en nature aux chômeurs, aura lieu 99, rue Pellart, à partir de mercredi prochain 12 janvier, dans l'ordre suivant, pour toutes les personnes à qui il a été remis une carte couleur orange :

Mercredi 12 janvier. — A 8 h., du n° 1 à 70 ; à 9 h., 71 à 140 ; à 10 h., 141 à 210 ; à 11 h., 211 à 280 ; à 2 h., 281 à 350 ; à 3 h., 351 à 420 ; à 4 h., 421 à 490 ; à 5 h., 491 à 550.

Jeudi 13 janvier. — A 8 h., 551 à 620 ; à 9 h., 621 à 690 ; à 10 h., 691 à 760 ; à 11 h., 761 à 830 ; à 2 h., 831 à 900 ; à 3 h., 901 à 970 ; à 4 h., 971 à 1040 ; à 5 h., 1041 à 1100.

Vendredi 14 janvier. — A 8 h., 1101 à 1170 ; à 9 h., 1171 à 1200 ; à 10 h., 1201 à 1310 ; à 11 h., 1311 à 1330 ; à 2 h., 1331 à 1450 ; à 3 h., 1351 à 1520 ; à 4 h., 1521 à 1600.

Samedi 15 janvier. — A 8 h., 4501 à 4570 ; à 9 h., 4571 à 4640 ; à 10 h., 4641 à 4710 ; à 11 h., 4711 à 4780 ; à 2 h., 4781 à 4850 ; à 3 h., 4851 à 5920 ; à 4 h., 4920 à 5000.

Se munir des bulletins de salaires.

RHUM CHARLESTON

ETAT-CIVIL

Naissances — Pierre Aelvoet, rue des Récollets, 20. — Lucette Courteguisse, rue de Wagram, 2. — Marie Vercruysse, rue de Flandre, 115. — Joseph Desmettre, rue de la Vigne, 24. — Albert Vandeneynde, rue des Douanes, 109. — Elisabeth Cornil, rue Achille-Serpet, 4. — Denise Lecomte, rue Victor Delannoy, 10. — Suzanne Cuvelier, rue Dammartin, 49. — Blanche Avenel, rue de l'Epeule, 85. — Gustave Carnell, Grande-Rue, 121.

Décès. — Armand Beth, 2 mois, rue des Filatures, 15. — Adolphine Bauzière, ép. Dupont, 50 ans, rue de l'Epeule. — Morts-nés, 2. — Marie Blauwblomme, veuve Fabere, 79 ans, rue de l'Alma. — Félicité Lemaître, ép. Dachet, rue Pellart, 59. — Jules Cau, 60 ans, rue Louis-Dupire, 9. — Clovis Wullems, 55 ans, rue Barbieux, 15.

TOURCOING

LA MANIFESTATION DES CHOMEURS

Les ouvriers de Tourcoing et environs, atteints par le chômage, se sont réunis hier à la Maison du Peuple, d'où ils sont partis en cortège, un peu après 2 heures, se rendant à l'Hôtel de Ville. Les citoyens Delobel, secrétaire de la Bourse; Decoster, des métaux; Paquet, du bâtiment, et H. Lefebvre, du textile, ont déposé entre les mains du maire le texte des revendications ouvrières que nous avons déjà publié.

Les manifestants sont retournés ensuite à la Maison du Peuple, où ils ont entendu le citoyen Dumercq, dont le succès n'a pas été moindre qu'à Roubaix.

VOL

Samedi soir, vers 8 heures, une caisse contenant une cafetière, un sucrier et une pince à sucre en argent, le tout valant 300 francs, a été volé sur un camion conduit par M. Emile Thiempont, camionneur, demeurant rue du Château, 82.

ET LA PERMISSION !

Pour avoir laissé danser dans son établissement sans autorisation, M. Castelain, cabaretier, rue de la Gare, 23, a récolté une contravention.

TAPAGE NOCTURNE

Le nommé Georges Delannoy, 19 ans, cordonnier, demeurant rue de Cassel, 4, a été mis au violon, dimanche soir, pour ivresse manifeste et tapage nocturne.

UNE OCTOGENAIRE SE FRACTURE LE CRANE

Dimanche soir, une octogénaire, Mme veuve Delmar, est tombée dans son escalier et s'est fracturé le crâne. Relevée en hâte, elle reçut les soins de M. le docteur Aerts, qui la fit conduire de suite à l'hôpital.

LE GAGNANT DU MILLION

Nous avons annoncé que le numéro gagnant le gros lot du dernier tirage du Crédit National, fourni par une banque de Tourcoing, était la propriété d'un habitant d'une ville proche. Nous pouvons dire aujourd'hui que le « veinard » est M. André Van Rolleghem, fils du propriétaire des « Galeries de la Cathédrale », agent d'exportation. Il a l'intention de ne rien changer à son genre d'existence.

EX-DISCIPLINAIRES BRASSARDS ROUGES

Aujourd'hui mardi 11 janvier, seront reçus, à partir de 6 heures et demie du soir, au siège, rue de la Malcense, 82, les ex-disciplinaires brassards rouges Français de Tourcoing, dont les noms commencent par les lettres A, B, C. ; demain mercredi, à la même heure, pour la lettre D. Les sociétaires sont priés de se munir de leurs anciennes cartes ; pour ceux qui ne sont pas encore sociétaires, ils devront se présenter munis d'un certificat prouvant leur déportation et travail forcé.

A LA CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 3 au 8 janvier : 1.334 versements : 839.133 fr. ; 579 remboursements : 265.826 fr. 60.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES CONCERNANT L'USAGE DU TÉLÉPHONE

1. **Pour appeler**, décrocher et attendre, le récepteur à l'oreille (toute manœuvre est préjudiciable à l'abonné) ;

2. **Présenter** les demandes, brièvement au numéro ou en décomposant ;

3. **En fin de conversation**, ne pas omettre de raccrocher ;

4. **Pour les renseignements et réclamations**, s'adresser à ces services spéciaux ou à la surveillance ;

5. **Pour les dérangements**, s'adresser au numéro 0 (zéro), utiliser, le cas échéant, un poste voisin et confirmer par écrit au chef du poste central téléphonique ;

6. **Pour l'obtention des communications interurbaines** : s'annoncer par son numéro d'appel, indiquer à l'opératrice automatique de Tourcoing le réseau demandé : cette dernière met instantanément l'abonné en relation avec l'annexatrice intéressée. C'est alors seulement que l'abonné de Tourcoing formule sa demande sous la forme suivante : « Ici, 45, Tourcoing, donnez-moi 40, à Marcq-en-Baroeul ; ou « Ici, 41, Tourcoing, donnez-moi 125 à Lille ».

On peut faire inscrire simultanément pour une même destination deux demandes de communication par chaque ligne dont l'abonné demandeur est titulaire.

L'inscription d'un nombre supérieur à deux dans les conditions indiquées ci-dessus exposerait les contrevenants à l'annulation de leurs communications.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

FÉDÉRATION SPORTIVE DU TRAVAIL

A Wattrelos le Sport Ouvrier Roubaisien 1 bat le S. O. Wattrelos par 6 buts à 0

Dès le coup d'envoi Wattrelos descend mais la défense de Roubaix arrête par Vlerick qui sert ses avants. Olmaert en possession de la balle, passe à Nollet qui, d'un shoot de l'aile, marque le 1er but.

Le jeu se cantonne dans le camp wattrelosien et M. Henneuse par deux fois essaie à côté. Nollet, en bonne position centre, Dutrosnoy reprend à 2 mètres. Il marque le second point.

L'Espa Roubaisienne domine maintenant dans toutes ses lignes et aidée par le vent, bombarde les buts locaux. Olmaert dribble la défense. Il marque le 3e but, suivi bientôt du 4e, qui est obtenu de la même façon.

Sur une descente de l'aile gauche roubaisienne, Vandeckerckove-M. Henneuse, ce dernier, d'un shoot imparable marque et la mi-temps survient peu après, alors que Wattrelos manque une jolie occasion de marquer sur une jolie combinaison de la triplette du centre.

Après le repos, Wattrelos domine et pendant 10 minutes donne l'impression de vouloir marquer.

Néanmoins Roubaix se reprend et Olmaert bien soutenu par ses demi-ailes donne de belles occasions aux avants.

Le keeper des « rouges » arrête successivement 3 shoots, mais est trompé par une combinaison Duranoy-Olmaert qui se termine par un « lobbé » à 5 mètres d'où le 6e but.

Wattrelos descend encore et sur faute d'un arrière roubais